

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2017

Etaient présents : MM. AYCAGUER, GARCIA, BOYE, PASIAN, HERNANDEZ, MAINARDIS, BRUSTON, LAFARGE, SACAREAU, MERCI, MONDON, SOBIERAJEWICZ, MICLO, RICHARDSONS, HOMEHR, PRETOTTO, LANGER, CHAUDRON, BRETOS.

Absents ayant donné procuration : Mme MARAIS à M. BRUSTON, M. GUY à M. PRETOTTO.
Absents excusés : MM. MONTES, DE OLIVEIRA.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 21 heures.

M. GARCIA est élu secrétaire de séance.

Après lecture du compte rendu du conseil municipal du 16 mars 2017, M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'il y a des remarques.

M. CHAUDRON intervient en rapportant que M. le Maire, lors de sa déclaration en introduction du conseil municipal du 16 mars 2017, a déformé ses propos tenus lors de la séance de février 2017.

M. CHAUDRON demande au secrétaire de séance de se référer au conseil municipal du 9 février, avec ses remerciements et sans autre commentaire.

M. le Maire demande de préciser sa remarque. M. CHAUDRON répond que M. le Maire a employé le terme d'incapable, alors que le terme employé par M. CHAUDRON était incompetent.

Cette remarque étant acceptée, il est adopté à l'unanimité.

M. le Maire quitte l'assemblée pour laisser procéder à la présentation par M. GARCIA des comptes administratifs 2016.

1 – Vote du Compte Administratif Communal 2016 :

M. GARCIA présente le compte administratif 2016 communal.

Le résultat de clôture de l'exercice 2016 présente en section de fonctionnement un excédent de 432 850,08 €. Son affectation qui sera votée ultérieurement, est répartie comme suit : 250 000 € sont affectés au compte R 1068 et 182 850,08 sont inscrits au compte 002 de l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, la section de fonctionnement du compte administratif 2016.

Le résultat de clôture de l'exercice 2016 en section investissement fait apparaître un déficit de 168 286,74 € qui sera reporté au compte 001 de l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, la section d'investissement du compte administratif 2016.

2- Vote du Compte Administratif Assainissement 2016 :

M. GARCIA présente le compte administratif assainissement 2016.

Le résultat de clôture de l'exercice 2016 présente en section de fonctionnement un excédent de 4 850,28 €.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, la section de fonctionnement du compte administratif assainissement 2016.

Le résultat de clôture de l'exercice 2016 en section investissement fait apparaître un excédent de 5 681,94 €.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, la section d'investissement du compte administratif assainissement 2016.

3- Vote du Compte Administratif du budget annexe du lotissement communal 2016 :

M. GARCIA présente le compte administratif du budget annexe du lotissement communal 2016.

Il n'y a pas de résultat de fonctionnement, ce compte administratif présente sur le plan comptable, la gestion des stocks de terrains.

Toutefois, il y a un excédent d'investissement dû à l'emprunt contracté pour financer les travaux de viabilisation qui s'élève à 232 000 €, reporté au budget primitif 2017 au compte 001, solde d'exécution positif reporté.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le compte administratif du budget annexe du lotissement communal 2016.

4 – Affectation du compte de résultats 2016 :

Monsieur GARCIA présente au vote l'affectation des résultats détaillés précédemment.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, l'affectation du compte de résultats 2016.

M. le Maire réintègre l'assemblée pour poursuivre l'ordre du jour de la séance.

5 – Vote du Compte de Gestion 2016 :

M. le Maire soumet au Conseil Municipal, les comptes de gestion 2016, documents comptables tenus par le Trésorier qui se présentent à l'identique des comptes administratifs 2016.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, un à un le compte de gestion du budget communal 2016, le compte de gestion du budget annexe de l'assainissement 2016 et le compte de gestion du budget annexe du lotissement communal 2016.

6- Vote du budget primitif communal 2017 :

M. le Maire présente et commente le budget primitif communal 2017.

Il fait procéder au vote par le Conseil Municipal de chaque chapitre.

Section de Fonctionnement – Vue d'ensemble.

Chapitres	Libellé	C.A.2015	B.P.2016+ DM 2016	C.A.2016	B.P.2017
	TOTAL DEPENSES	2 270 404,61	2 398 342,00	2 089 604,01	2 415 572,00
011	Charges à caractère général	619 515,67	661 570,00	658 694,94	680 530,00
012	Charges de personnel	929 494,27	945 724,00	933 930,59	983 330,00
014	Atténuations de produits	71 471,18	71 472,00	71 471,18	79 367,00

65	Autres charges de gestion courante	268 052,14	306 585,00	299 497,35	273 008,00
66	Charges financières	173 205,35	101 329,65	100 565,88	92 518,11
67	Charges exceptionnelles	0,00	2 000,00	1 767,07	900,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	285 984,35	0,00	278 973,89
042	Opérations d'ordre entre section	208 666,00	23 677,00	23 677,00	26 945,00
	TOTAL RECETTES	2 498 991,74	2 398 342,00	2 354 774,38	2 415 572,00
70	Produits des services	233 138,71	205 100,00	249 877,26	217 734,02
73	Impôts et taxes	1 043 091,00	1 078 671,00	1 092 911,00	1 061 855,00
74	Dotations et participations	829 309,15	776 153,00	803 270,79	760 680,00
75	Autres produits de gestion courante	63 416,71	33 500,00	38 534,66	39 000,00
013	Atténuation de charges	67 969,78	62 774,00	93 616,52	63 000,00
76	Produits financiers	8 452,27	7 964,29	7 963,14	7 452,90
77	Produits exceptionnels	193 614,12	6 500,00	8 601,01	23 000,00
042	Travaux en régie	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	/	167 679,71	/	182 850,08

Résultat de clôture de l'exercice 2016 (Fonctionnement) :

**2 354 774,38 – 2 089 604,01 + 167 679,71 (résultat reporté) = + 432 850,08 €
(Affectation de 250 000,00 € au compte R-1068, report de 182 850,08 € au compte 002).**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, par chapitre les dépenses de la section de fonctionnement, sans tenir compte de l'article 6574 détaillant les montants versés aux associations, qui seront soumis au vote séparément.

M. le Maire procède à la présentation de l'article 6574 détaillant les montants versés aux associations :

Associations	B.P.2016 + DM 2016	C.A.2016	Souhait des Associations 2017	B.P.2017
Ainsi-Danse	200,00	200,00	200,00	200,00
Anciens Combattants	200,00	200,00	200,00	200,00
Chasse	200,00	200,00	200,00	200,00
Projets de classe Ecole Primaire	5 300,00	3 710,00	5 830,00	5 830,00

Projets Ecole Maternelle	2 500,00	2 763,00	2 650,00	2 650,00
Club de Rugby	300,00	300,00	300,00	300,00
Comité des Fêtes	8 000,00	8 000,00	9 000,00	9 000,00
Euro-Lherm Jumelage	500,00	500,00	500,00	500,00
Club de Football	7 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
Groupe Vocal Lhermois	500,00	500,00	500,00	500,00
Guidon Lhermois	250,00	250,00	250,00	250,00
Judo Club Lhermois	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Lherminots	600,00	600,00	600,00	600,00
DM 2016 - MJC Subvt solde ALAE 2014	14 274,00	14 274,00	0,00	0,00
MJC-Horizon Culturel	18 400,00	18 400,00	18 400,00	18 400,00
MJC-ALAE	43 934,00	43 934,00	/	28 684,00
MJC- Centre de Loisirs	39 300,00	39 300,00	/	24 050,00
Club de Pétanque	1 000,00	1 000,00	1 250,00	1 250,00
Association Savès Patrimoine	100,00	100,00	180,00	180,00
Bérets Noirs	100,00	100,00	0,00	0,00
Manivelles Occitanes	150,00	150,00	150,00	150,00
Club de Tennis	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Troisième Age	250,00	250,00	250,00	250,00
Waralherm	100,00	100,00	100,00	100,00
Association Sportive du Collège	150,00	150,00	150,00	150,00
La Foulée Lhermoise	100,00	100,00	0,00	0,00
Total	147 408,00	146 081,00	51 710,00	104 444,00

M. le Maire précise que tous membres du conseil municipal se trouvant dans un conseil d'administration d'une association doit se signaler, car il ne participe pas au vote de l'association afférente.

Les montants affectés aux associations sont tous adoptés à l'unanimité du conseil municipal, à l'exception :

- De l'ALAC, Mme LANGER ne participe au vote car elle est membre du conseil d'administration

- MJC Horizon Culturel : 1 vote contre (Mme LANGER)

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, les recettes de la section de fonctionnement.

Section d'Investissement – Vue d'ensemble.

Chapitres	Libellé	C.A.2015	B.P.2016+ DM 2016	C.A.2016	B.P.2017
	TOTAL DEPENSES	963 265,64	1 194 386,00	589 176,42	1 347 977,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		3 600,00	3 556,00	2 000,00
16	Remboursement d'emprunts	237 971,76	215 100,00	215 015,33	251 000,00
20	Immobilisations incorporelles	/	40 000,00	290,30	34 700,00
21	Immobilisations corporelles	15 845,84	34 319,88	28 218,62	106 470,00
23	Immobilisations en cours	649 448,04	385 550,00	281 334,17	501 945,73
27	Autres immob.financières	/	368 000,00		223 574,53
040	Opérations d'ordres entre section	60 000,00	61 000,00	60 762,00	60 000,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	/	86 816,12	/	168 286,74
	TOTAL RECETTES	727 063,73	1 194 386,00	507 705,80	1 347 977,00
10	Dotations Fonds divers Réserves	248 946,87	330 600,00	393 503,40	404 000,00
13	Subventions d'équipements	203 194,50	174 088,65	78 727,70	174 572,00
16	Emprunts et dettes assimilés	55 709,00	48 000,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	10 547,36	11 036,00	11 035,70	11 546,11
021	Virements section de fonctionnement	/	285 984,35		278 973,89
024	Produits des cessions	187 000,00	320 000,00		451 940,00
040	Opérations d'ordre entre sections	21 666,00	24 677,00	24 439,00	26 945,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	/	/	/	/

Résultat de clôture de l'exercice 2016 (Investissement) :
(507 705,80 – 589 176,42) - 86 816,12 = - 168 286,74 €
Report au compte 001 de l'exercice 2017.

Liste des Investissements 2017

Objet	Article dépenses	Montant en €	Article Recettes	Montant en €
Remboursement TLE perçue à tort	10223	2 000,00		
Remboursement capital des emprunts	1641	251 000,00		
Etude aménagement de sécurité Axe Ingénierie (La Pielles, Rue du Pré-Cahuzac, croisement Villon/Chênes)	2031	1 500,00		
Etude schéma directeur pluvial & assainissement	2031	25 200,00		
Logiciel « Paprika » pour médiathèque	2051	8 000,00		
Camion pour services techniques	21571	39 500,00		
Broyeur + tondeuse frontale	21578	20 100,00		
Matériel pour désherbage alternatif	21578	20 000,00		
Véhicule acheté en 2016 au SIECT	2182	1 500,00		
Projecteurs école primaire	2183	3 030,00		
Mobilier (maternelle + primaire)	2184	11 500,00		
Salon de jardin et accessoires divers médiathèque	2184	1 000,00		
Fours+grilles cantine	2184	9 840,00		
Solde fournitures et installations bâtiments modulaires au Groupe-Scolaire	2313	16 500,00		
Dalles pour jeux Groupe-Scolaire	2313	2 100,00		
Travaux et remplacement chaudière au Centre de Loisirs	2313	7 610,00		

Travaux de mise en accessibilité Mairie et local 3 ^{ème} Age	2313	20 000,00		
Travaux de mise en accessibilité G.Scol, Salle des Fêtes, Gymnase	2313	55 500,00		
Réfection de la toiture et ceinture périphériques des anciens ateliers techniques	2313	43 600,00		
Travaux de sécurité sur l'installation électrique de l'église	2313	20 000,00		
Travaux rénovation thermique des bât.commx	2313	43 000,00		
Travaux cantine scolaire	2313	177 435,73		
Sécurisation des établissements scolaires	2313	20 000,00	1321	5 700,00
Travaux en régie	2313	60 000,00		
Travaux aménagement giratoire	2315	5 000,00		
Passation marché public et réalisation des travaux étudiés par Axe Ingénierie	2315	24 000,00		
Busage fossé Rue Pré-Cahuzac	2315	10 200,00		
Barrières et potelets endommagés au Centre du Village	2315	4 500,00		
Signalisation horizontale et verticale R.D.(panneaux, peinture)	2315	3 000,00		
Missions EP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR (Réhabilitation arrêt de bus RD23)	2315	11 000,00		
Aménagement des cours maternelle et primaire	2315	20 000,00		
Remplacement d'un poteau incendie Rue des Chênes	2315	3 500,00		

Mise aux normes bornes incendie	2315	15 000,00		
Avance communale pour Budget Lotissement	276348	223 574,53		
Déficit reporté 2016	001	168 286,74		
Aide départementale classes mobiles			1323	15 000,00
Aide départementale anciens Ateliers Techniques			1323	8 500,00
Réserve parlementaire classes mobiles			1321	10 000,00
Aide schéma directeur Asst et pluvial			1328	12 500,00
DETR 2016 Classes mobiles			1341	70 000,00
Aide départementale travaux de mise en accessibilité de la mairie et du local 3 ^{ème} Age			1323	6 400,00
Aide départementale travaux de mise en accessibilité du G.Scol, Salle des Fêtes et Gymnase			1323	13 875,00
DETR 2017 pour travaux de mise en accessibilité du G.Scol, Salle des Fêtes et Gymnase			1341	22 442,00
Aide Fiphfp (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) travaux mise en accessibilité Mairie & 3 ^{ème} Age			1321	10 155,00
FCTVA			10222	104 000,00
Taxes d'Aménagement			10226	50 000,00
Encours de l'emprunt lié aux équipements sportifs (rbt prêt C.C.)			276351	11 546,11
Amortissements 2017			28....	26 945,00
Virement section de fonctionnement			021	278 973,89

Produits des cessions (presbytère : 100 000 €, terrain Z.A. : 31 940 €, terrain lotissement : 320 000 €)			024	451 940,00
Affectation résultat de fonctionnement 2016			1068	250 000,00
Totaux		1 347 977,00		1 347 977,00

M. le Maire profite de l'énumération des dépenses d'investissement, pour évoquer le point n° 11 inscrit à l'ordre du jour, qui est la construction du restaurant scolaire, compte tenu du rétablissement des comptes de la commune.

M. le Maire propose de constituer une commission spécifique qu'il présidera et de solliciter en ligne sa constitution, afin que chaque conseiller municipal intéressé par ce projet puisse s'y inscrire.

Le montant du projet de construction du restaurant scolaire doit se limiter au maximum à 1 200 000 € TTC.

Le projet doit être réétudié dans son intégralité, et un marché de maîtrise d'œuvre doit être relancé. Toutefois, les études de sol peuvent être effectives.

M. le Maire précise que les classes mobiles doivent être conservées dans l'enceinte du groupe scolaire.

M. le Maire invite les conseillers municipaux qui le peuvent, à assister à la rencontre, en Mairie, avec le président du Conseil Départemental, ses assistants et conseillers départementaux du canton de Cazères, le vendredi 28 avril 2017 de 10 H à 10 H 30, afin d'évoquer le projet de construction du restaurant scolaire. Ce projet est inscrit dans le contrat de territoire.

M. BRUSTON intervient pour préciser qu'avec M. MAINARDIS, dans le cadre du projet de restaurant scolaire, ils se proposent de consulter des entreprises d'installation de bâtiments modulaires, afin d'en connaître le coût, permettant ainsi de dresser un comparatif avec la construction d'un bâtiment en dur.

M. MAINARDIS demande confirmation du maintien du choix du site (sur le terrain sis entre le groupe scolaire et la maison de retraite).

M. le Maire confirme ce site.

Concernant les missions EP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR (Réhabilitation arrêt de bus RD23), M. PASIAN précise qu'il a été saisi par le Conseil Départemental afin de réaliser la mise aux normes d'accessibilité des arrêts de bus concernant la ligne Arc en Ciel. Un délai est accordé jusqu'en 2020, sans quoi, les arrêts seraient supprimés.

Il est donc envisagé de débiter les travaux pour les deux arrêts Avenue de Gascogne (près de la Nauze et du cabinet médical) et celui Route de Bérat. Les aménagements des autres arrêts de bus sont très compliqués à envisager, compte tenu de la configuration géographique.

En ce qui concerne l'aménagement des cours maternelle et élémentaire, M. le Maire confirme que cela ne concernera en définitive que la cour maternelle, des travaux devant être entrepris dans la cour de l'école élémentaire, le montant sera bien inférieur à 20 000 €.

M. GARCIA complète en précisant que sera posé du gazon synthétique autour des jeux dans la cour de l'école maternelle.

M. le Maire s'interroge sur la pose d'un poteau incendie rue des Chênes qui n'a pas été commandé. M. CARON confirme que la facture a été reçue en Mairie. M. le Maire interrogera le SIECT pour avoir des précisions sur ce sujet.

Mme BRETOS souhaite revenir sur le sujet de la cour de l'école maternelle, en précisant que lors de la commission du budget, des travaux plus importants avaient été prévus, et ne se limitaient pas à la seule pose de gazon synthétique autour des jeux, pour palier à un terrain boueux.

Mme BRETOS souhaiterait que les travaux des cours maternelle et élémentaire soient englobés dans le projet cantine. Selon le lieu d'implantation de la cantine, il faudra peut-être reprendre des travaux dans la cour maternelle. Il avait déjà été envisagé dans le projet initial, de réaliser un couloir abrité afin que les élèves puissent se rendre de la maternelle à la cantine. Mme BRETOS précise que cela permettrait de ne pas réaliser des travaux au coup par coup, qui coûtent, au final plus chers aux contribuables.

M. GARCIA répond que le projet cantine n'a aucun rapport avec la pose du gazon synthétique qui doit être réalisée autour des jeux.

M. GARCIA complète concernant l'emplacement prévu de la nouvelle cantine qui se situerait complètement à l'opposé du bâtiment de l'école maternelle et n'a aucun lien avec les jeux de la cour.

M. le Maire demande à M. GARCIA de répondre calmement.

Mme HERNANDEZ intervient en évoquant le fait qu'il est très difficile d'exposer son point de vue sans qu'il y ait de vives réactions, et qu'il est très désagréable de ne pas avoir la possibilité de s'exprimer en se respectant, comme cela avait déjà été convenu.

M. GARCIA demande à M. le Maire de répondre, et exprime également le caractère désagréable au regard de certaines personnes, qui, de manière récurrente, rejettent systématiquement les avis quand ils n'émanent pas d'elles.

M. le Maire clôture cette altercation en demandant aux membres du conseil de se parler avec bienveillance.

En ce qui concerne la cession des terrains du lotissement communal, M. le Maire informe le conseil de l'état d'avancement de la commercialisation des lots.

Le 12 avril 2017, a été signé le neuvième compromis de vente, trois sont en cours de préparation. Il ne resterait que deux lots à vendre.

Toutefois, après signature des compromis de vente, il faut que les acquéreurs attendent d'une part, le déblocage des fonds par les banques, et d'autre part, l'obtention du permis de construire.

Par 20 voix pour et 1 voix contre (M. CHAUDRON), la section dépenses d'investissement est adoptée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les recettes de la section d'investissement.

M. MICLO Olivier quitte la séance, et donne procuration à M. MAINARDIS Antoine pour tous votes restant à venir durant la séance.

7 – Vote des taux des taxes locales 2017 :

M. le Maire présente les taux des taxes locales.

En référence au pacte financier et fiscal conclu avec la communauté de communes Cœur de Garonne, voté lors d'un conseil précédent, M. le Maire propose de diminuer les taux de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier non bâti.

Les variations (en + ou en -) seront compensées par la communauté de communes.

Les contribuables ne seront pas impactés, car les taux communautaires varieront en fonction de la compensation, et au final, ils demeureront identiques à 2016.

M. CHAUDRON demande confirmation à M. le Maire de l'exonération de la taxe d'habitation qui toucherait sur la commune 80 % des contribuables.

M. le Maire répond par la négative, qu'il avait expliqué en réunion de budget que 40 % de contribuables français n'y sont pas soumis (personnes handicapées, personnes âgées de plus de 75 ans, en fonction des situations personnelles, exonérations partielles).

	Bases 2016 En €	Taux 2016 %	Produits 2016 En €	Bases 2017 En €	Taux 2017 %	Produits 2017 sans changer les taux en €	Produits 2017 En €	Différence Produits 2017/2016 En €
Taxe d'Habi- tation	3 404 028	14,40 %	490 180	3 426 000	13,97 %	493 344	478 612	- 11 568
Taxe Fonciè- re Bâti	2 511 780	18,50 %	464 679	2 536 000	18,71 %	469 160	474 486	+ 9 807
Taxe Fonciè- re Non Bâti	66 932	76,77 %	51 384	68 100 €	72,16 %	52 280	49 141	- 2 243
Total			1006 243			1014 784	1002 239	-4 004

Allocations compensatrices 2017 : 40 918 €. Différence 2017/2016 : + 7 140 €.

	AC provisoires 2017	AC Pacte fiscal	AC 2017 avec pacte
LHERM	- 23 971 €	12 604 €	- 11 367 €

A l'unanimité, le conseil municipal adopte les taux des taxes locales 2017, tels que présentés.

M. PASIAN apporte une remarque par rapport au calcul de la fiscalité. Il approuve le maintien des taux chaque fois que cela reste possible, mais dénonce les disparités existantes sur les bases d'imposition et classement par catégorie des maisons, dont les critères (nombre de baignoires, douches, WC, assainissement collectif, maison neuve ou pas...), très complexes, datent de 1970, classant ainsi les maisons selon des catégories, allant de 8 à 3.

Sachant que, sur la commune, la majorité des maisons sont classées en 5M, il propose que la commission communale des impôts directs étudie de manière plus approfondie les

classements des maisons qui, pour la plupart ne correspondent pas à la réalité de leur état. M. PASIAN propose à la commission communale également, de classer toutes les maisons en 4 ou 4 M et de revoir la majoration de

15 % sur la taxe d'habitation pour les maisons dépassant 150 m², car les superficies des maisons neuves sont de plus en plus diminuées.

M. le Maire répond qu'effectivement, cet impôt reste très injuste, car les critères fixés pour son application sont figés depuis 1970.

M. le Maire poursuit en confirmant que le travail dont M. PASIAN fait état, est déjà entrepris par la commission, mais que les services de l'Etat restent souverains pour l'application des modifications. Les rectifications sont prises en compte avec retard par les services de l'Etat, faute, à priori d'effectif pour vérifier et faire appliquer les révisions préconisées par la commission communale des impôts directs.

8- Vote du budget annexe d'assainissement 2017 :

Mme BOYE présente et commente le budget annexe de l'assainissement 2017 :

Articles	Libellé	B.P.2016 + DM 2016	C.A.2016	B.P.2017
	TOTAL DEPENSES	379 130,00	372 855,97	395 529,00
011	Charges à caractère général	130 240,00	124 242,46	138 700,84
65	Autres charges de gestion courante	0,51	0,39	15 000,00
66	Charges financières	58 344,49	58 068,12	54 283,16
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	3 000,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section	187 545,00	187 545,00	187 545,00
Articles	Libellé	B.P.2016 + DM 2016	C.A.2016	B.P.2017
	TOTAL RECETTES	379 130,00	374 124,84	395 529,00
70	Vente produits	212 683,78	212 553,08	241 813,91
74	Subventions d'exploitation	33 000,00	34 377,69	34 000,00
75	Autres pdts de gestion courante	40 000,00	25 707,03	25 000,00
77	Produits exceptionnels	0,00	11 622,23	0,00
042	Opération d'ordre entre section	89 864,81	89 864,81	89 864,81
002	Résultat fonctionnement reporté	3 581,41		4 850,28

Résultat de clôture de l'exercice 2016 (Fonctionnement) :
 (374 124,84 - 372 855,97) + 3 581,41 = + 4 850,28 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les dépenses de la section fonctionnement.
 A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les recettes en section de fonctionnement.
 A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les dépenses en section d'investissement.
 A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les recettes en section d'investissement.

9- Vote du budget annexe du lotissement communal 2017 :

M. CARON présente et commente le budget tel que travaillé avec le Trésorier et M. le Maire.

BP2017 Lot communal du LHERM

Section Investissement							
Chapitre	Compte	Libellé	Montant	Chapitre	Compte	Libellé	Montant
					BP		
					*001	Excédent reporté	232 733,84
					16874	avance commune	223 574,53
*040	3555	Terrains aménagés		*040	3354	Tvx en cours études	16 166,16
				*040	3355	Tvx en cours TVX	600,00
				*040	33581	Tvx en cours Frais accessoires	500,00
				*040	3355	Variation stocks terrains aménagés	
		Total	721 067,00			Total	721 067,00
		équilibre	0,00				

Section Fonctionnement							
Chapitre	Compte	Libellé	Montant	Chapitre	Compte	Libellé	Montant
*011	6015	Vente terrain commune	320 000,00				
*011	605	achats matériel équipements	364 500,00		7015	Ventes de terrains	263 333,00
*011	6045	Etudes	15 000,00				
	65	6522 reversement excédent	15 840,53				
	66	6611 Interêts	4 300,00				
*042	7133	Variation stocks terrains	17 267,00	*042	71355	Variation stocks terrains	
*042	71355	Vriation stock terrains aménagés					
*043	608	frais accessoires	4 300,00	*043	796	Transfert charges financières	4 300,00
		Total	988 700,00			Total	988 700,00
		équilibre	0				

Le budget est établi en HT
 Prix de revient du lotissement 721 067,00
 Vente des 5 premiers lots 263 000,00
 Les stock de terrains est calculé en fonction du prix de revient au m2 par lots vendus

Prix de revient du lotissement
 320 000,00
 364 500,00
 15 000,00
 17 267,00
 4 300,00
721 067,00

reprise du stock en cours au 31/12/2016
 constatation du stock de terrains aménagés
 Sortie du stock des 5 terrains vendus

Page 1

71355 Variation sto: 442 020.47

En section d'investissement, le montant de 721 067 € correspond au prix de revient du terrain. La vente des terrains (263 333 €) transcrit la vente des cinq premiers lots.

M. BRUSTON complète en précisant que les dépenses prévisionnelles qui concernent les travaux, comptent 14 % d'aléas. Les études comprennent à la fois les études de maîtrise d'œuvre, les études de sols, les missions SPS, les annonces, ...

M. CARON rajoute que ce budget est présenté en montants hors taxes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget annexe du lotissement communal.

10- Eclairage public :

10-1- Extension du réseau sur le parking du cimetière et de la maison funéraire :

M. PASIAN rappelle que ce projet avait déjà été présenté lors du précédent mandat, et n'avait pas été approuvé par le conseil municipal.

Il se trouve, que l'ensemble du projet a été revu par le SDEHG.

Il s'agit d'éclairer l'entrée de la maison funéraire et le parking du cimetière, à partir de trois candélabres équipés d'appareils LED. Le réseau sera souterrain et sera raccordé avec un petit coffret électrique sur le poteau existant, tel que présenté comme suit :



Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur l'engagement de la participation financière de la commune, calculée sur les bases suivantes :

- TVA (récupérée par le SDEHG)	2 496 €
- Part SDEHG	9 222 €
- Part restant à la charge de la commune (SURESTIMATION)	4 133 €
Total	15 851 €

M. PASIAN complète son exposé, en évoquant le manque d'éclairage total pour les personnes qui se rendent à la maison funéraire.

De plus, la maison funéraire accueille le poteau qui alimente l'antenne Free qui verse un bail de 5 000 € par an à la commune.

Sans l'existence de ce poteau, cette opération n'aurait pas pu être réalisée.

Par une abstention (M. BRUSTON) et deux voix contre (MM. BRETOS et MAINARDIS), le conseil municipal accepte les travaux d'extension de l'éclairage public sur le parking du cimetière et de la maison funéraire.

Mme BRETOS relève une remarque désobligeante formulée spontanément par M. GARCIA concernant le vote contre, condamnée par M. le Maire.

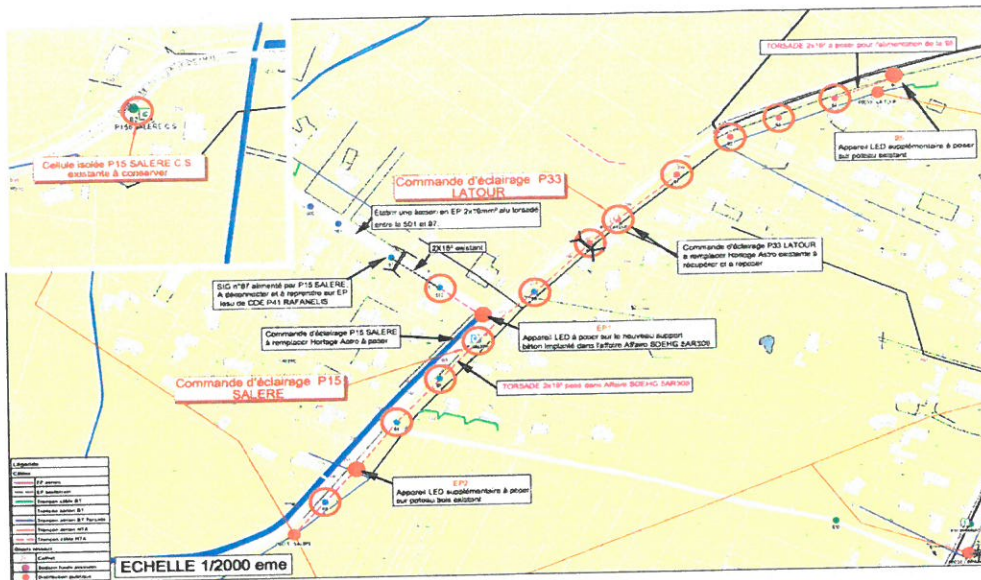
Mme HERNANDEZ intervient en souhaitant quitter l'assemblée si ce climat persiste.

10-2- Rénovation du réseau route de l'Aérodrome et quartier des Branas :

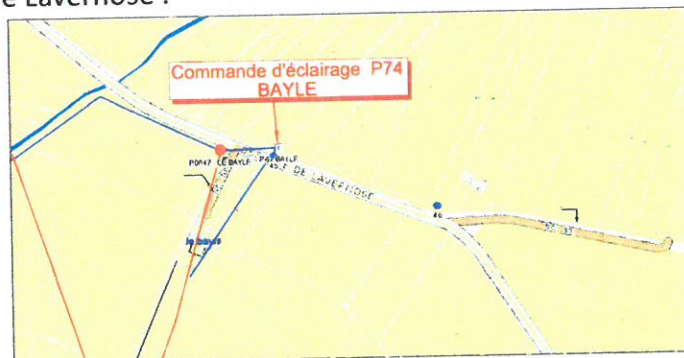
M. PASIAN rappelle la programmation des travaux de rénovation sur les réseaux d'éclairage public les plus vétustes.

La priorité est donnée aux réseaux d'éclairage public des routes départementales qui restent éclairées continuellement.

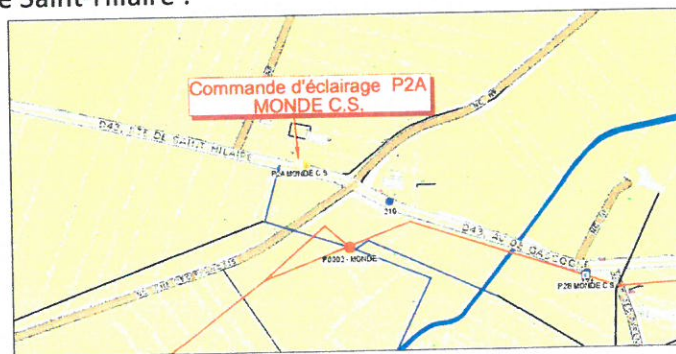
M. PASIAN présente dans un premier temps, les travaux à réaliser au quartier des Branas :



Les travaux Route de Lavernose :



Les travaux Route de Saint-Hilaire :



Les travaux consistent à déposer 1450 W de lampes SHP, remplacées par 1176 W LEDs (avec abaissement de puissance de 50% de 23h00 à 5h30, soit 588 W).

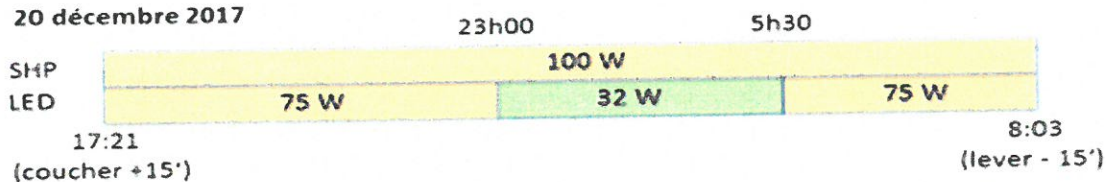
Etat récapitulatif EP déposées				
Situation	Nombre de lampes	n° SIG	Puissance	Technologie
Route de L'aérodrome RD43b	5	82 - 85 - 90 - 92 - 94	70W	SHP
Route de L'aérodrome RD43b	7	83 - 84 - 86 - 88 - 89 - 91 - 93	100W	SHP
Chemin de Saleres	1	502	100W	SHP
Route de Saint-Hilaire RD53	1	133	100W	SHP
Route de Lavernose RD53	2	45-46	100W	SHP

Etat récapitulatif EP à poser sur les consoles existantes						
Situation	Nombre de lampes	n° plan	Puissance	Technologie	Type	Marque
Route de L'aérodrome RB43b	12	82 - 83 - 84 - 85 - 86 - 88 - 89 - 90 - 91 - 92 - 93 - 94	75 w	LED	AMPFRA MIDI 48 LEDs	Schreder
Chemin de Saleres Chemin rural	1	502	51 w	LED	AMPFRA MIDI 48 LEDs	Schreder
Route de Saint-Hilaire RB53	1	133	75 w	LED	AMPFRA MIDI 48 LEDs	Schreder
Route de Lavernose RB53	2	45 - 46	75 w	LED	AMPFRA MIDI 48 LEDs	Schreder

Etat récapitulatif EP à poser avec saillie 1 mètres et coffret de raccordement						
Situation	Nombre de lampes	n° plan	Puissance	Technologie	Type	Marque
Route de L'aérodrome RB43b		EP2 - 95	75 w	LED	AMPFRA MIDI 48 LEDs	Schreder
Chemin de Saleres Chemin rural	1	EP1	51 w	LED	AMPFRA MIDI 48 LEDs	Schreder

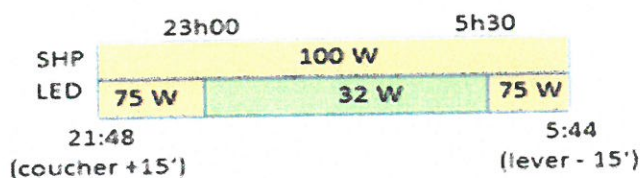
Comparaison des consommations

20 décembre 2017



La lampe SHP 100W consomme 1,47 kWh. La lampe LED consomme 0,823 kWh.

20 juin 2017



La lampe SHP 100W consomme 0,793 kWh. La lampe LED consomme 0,107 kWh.

Coût annuel par lampe

SHP 100W : 45 € / an LED : 23 € / an

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur l'engagement de la participation financière de la commune, calculée sur les bases suivantes :

- TVA (récupérée par le SDEHG)	3 144 €
- Part SDEHG	11 613 €
- Part restant à la charge de la commune (SURESTIMATION)	5 203 €
Total	19 960€

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les travaux de rénovation de l'éclairage public du quartier des Branas, de la Route de Lavernose et de Saint-Hilaire.

11 – Lotissement communal :

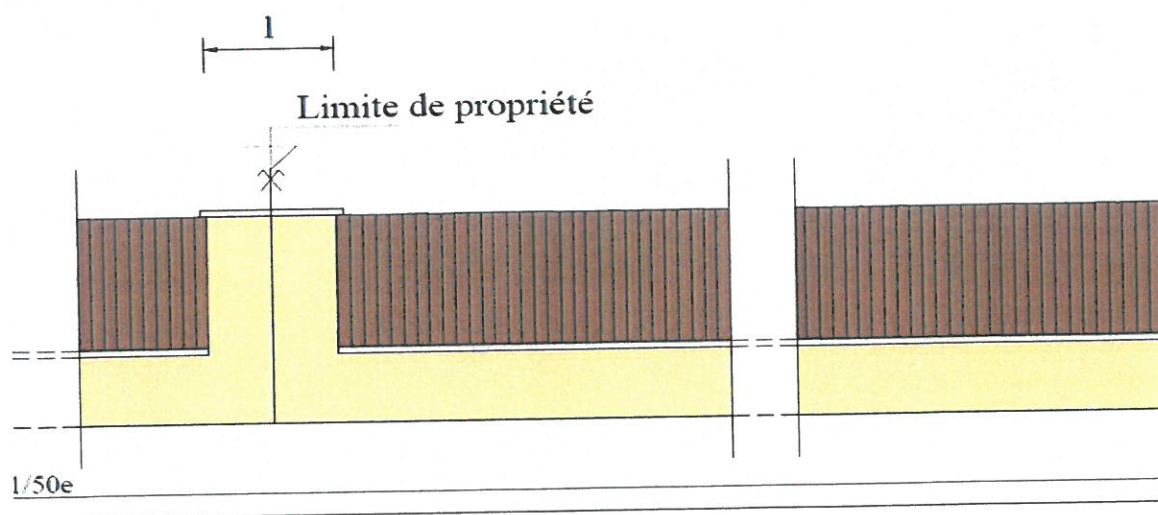
11 – 1 – Extension de la clôture au lot n° 1 :

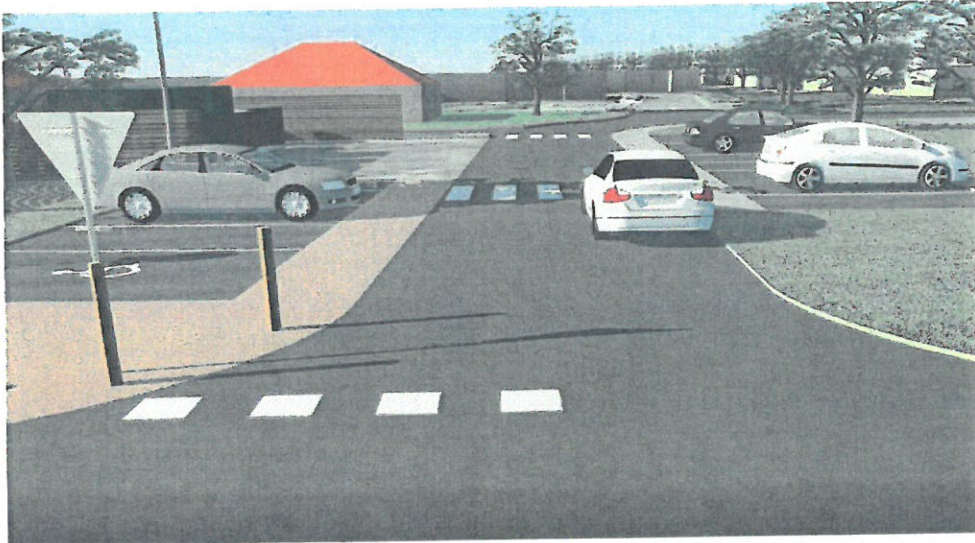
M. BRUSTON présente au conseil, la réflexion menée par la commission, qui, selon l'état d'avancement de la commercialisation des lots, se rend compte que le fait que les lots qui comportent des clôtures ne freine pas la vente.

Aussi, la commission propose de réaliser une clôture sur le lot n° 1, ce qui harmoniserait esthétiquement le lotissement.



M. BRUSTON précise qu'autour des containers enterrés, il est prévu un pare-vue bois, comme présenté ci-dessous :





M. BRUSTON propose de rajouter une clôture sur le lot n° 1.
Le budget du lotissement actuel est le suivant :

Le budget avec la clôture du lot n° 1 rajoutée, se présente comme suit :

ESTIMATION BUDGET LOTISSEMENT MUNICIPAL	Résultat appel d'offres	Sociétés
ETUDES		
Dossier de déclaration loi sur l'eau y compris sondages	3 612,50	OTCE
Géomètre et permis d'aménager	4 400,00	OTCE
Maîtrise d'oeuvre	13 442,50	OTCE
OPC (option retenue)	2 337,50	OTCE
Honoraires complémentaires pour reprise DCE	754,00	OTCE
Honoraires complémentaires pour réunions supplémentaires	962,50	OTCE
SOUS-TOTAL HT ETUDES	25 509,00	
Mission SPS	975,00	ELYFEC
Sondages zone station d'épuration	2 400,00	FONDASOL
Annonces et insertions	1 108,52	
TOTAL HORS TRAVAUX	29 992,52	
TRAVAUX (tranchées, fournitures et pose comprises)		
Intervention ORANGE (téléphone-Internet)	2 134,00	ORANGE
Intervention GRDF (gaz)	4 349,00	GRDF
Intervention SDEGH (Alimentation BT)	26 692,00	SDEGH
Nettoyage terrain	600,00	GAJAN
SOUS-TOTAL HT	33 775,00	
Travaux préparatoires		
Réseau haute tension		
Réseau basse tension		
Réseau éclairage public		
Réseau Télécom et FO (branchements en 25/28)		
Réseau Gaz (matériel fourni par Grdf)		
Réseau AEP (branchements uniquement)		
réseau AEP suite déplacement impasse existante		
Assainissement eaux usées (branchements uniquement)		
Assainissement eaux pluviales (bassin 140 m3, canalisation Ø 600 et branchements)		
Réalisation des Impasses finition concassé 0/20 (structure épaisseur 0.50 sans bordures)		
Bordures		
Reprise impasse existante		
Réalisation voie cyclable + piétonnier définitif (à charge CCS)		
Réalisation des parkings		
Signalisation		
Aménagements espaces verts		
Divers (à vérifier)		
Plus value réseau Telecom dévoté		
Plus value réseau EU dévoté		
SOUS-TOTAL HT	248 083,00	STAT
Plus values	4 174,50	
SOUS-TOTAL HT TRAVAUX hors OPTIONS	286 032,50	
OPTION 1 Traitement à la chaux	-2 365,00	STAT
OPTION 2 Lisse bois	9 900,00	STAT
OPTION 4 Eclairage public	21 286,00	
OPTION 5 Alimentation BT	27 697,00	STAT
SOUS-TOTAL OPTIONS	7 535,00	
TOTAL GENERAL HT	323 560,02	
TVA 20% (non payable)	64 712,00	
TOTAL GENERAL TTC	388 272,02	
Emprunt Caisse d'Epargne	250 000,00	CE
Intérêts d'emprunt	4 300,00	estimation
Estimation vente lots TTC	972 000,00	cf tableau
TVA à reverser	162 000,00	
Solde HT	810 000,00	
Estimation résultat brut Opération hors clôtures	482 139,98	
Constat d'huissier	180,71	BONTAZ-BELARGE
honoraires avocat	720,00	THALAMAS
Aléas 5% sur travaux - plus values	10 503,88	JARDINS & PAYSAGES
Clôtures	66 120,00	
RÉSULTAT NET COMMUNE	404 615,40	
TRESORERIE NECESSAIRE	405 384,60	

Si le Conseil Municipal accepte l'installation de la clôture sur le lot n° 1, le prix de vente du lot serait alors modifié, pour s'élever à 61 000 € et non à 56 000 €.

LOTISSEMENT COMMUNAL LHERM - VENTE LOTS indB

Lots	Surface m ²	PRIX BRUT Agence 1 TTC prix	Prix / m ² agence 1 TTC	PRIX BRUT Agence 2 TTC	Prix / m ² agence 2 TTC	Moyenne TTC	Abattement lotissement communal	PRIX avant ajustements	Impact station d'épuration	Plus-value clôtures TTC	TOTAL PRIX NET TTC	Frais de commercialisation	TOTAL PRIX VENTE
LOT 1	604	75 000 €	124 €	79 895 €	132 €	77 448 €	13%	67 379 €	-12 000	5 436	61 000 €	3 000 €	64 000 €
LOT 2	604	75 000 €	124 €	79 895 €	132 €	77 448 €	13%	67 379 €	-12 000	0	55 000 €	3 000 €	58 000 €
LOT 3	596	72 000 €	121 €	76 945 €	129 €	74 473 €	13%	64 791 €	-12 000	6 975	60 000 €	3 000 €	63 000 €
LOT 4	596	75 000 €	126 €	76 945 €	129 €	75 973 €	13%	66 096 €	-12 000	4 513	59 000 €	3 000 €	62 000 €
LOT 5	601	76 000 €	126 €	79 628 €	132 €	77 814 €	13%	67 698 €		4 103	72 000 €	3 000 €	75 000 €
LOT 6	601	76 000 €	126 €	79 628 €	132 €	77 814 €	13%	67 698 €		4 308	72 000 €	3 000 €	75 000 €
LOT 7	601	76 000 €	126 €	79 628 €	132 €	77 814 €	13%	67 698 €		4 308	72 000 €	3 000 €	75 000 €
LOT 8	601	76 000 €	126 €	79 628 €	132 €	77 814 €	13%	67 698 €		4 923	73 000 €	3 000 €	76 000 €
LOT 9	667	79 000 €	118 €	88 378 €	133 €	83 689 €	13%	72 809 €		7 180	80 000 €	3 000 €	83 000 €
LOT 10	687	78 000 €	114 €	89 084 €	130 €	83 542 €	13%	72 682 €		0	73 000 €	3 000 €	76 000 €
LOT 11	587	80 000 €	116 €	90 938 €	132 €	85 469 €	13%	74 358 €		0	74 000 €	3 000 €	77 000 €
LOT 12	567	79 000 €	118 €	88 378 €	133 €	83 689 €	13%	72 809 €		4 923	78 000 €	3 000 €	81 000 €
LOT 13	631	76 000 €	120 €	83 608 €	133 €	79 804 €	13%	69 429 €		6 769	76 000 €	3 000 €	79 000 €
LOT 14	600	75 000 €	125 €	79 500 €	133 €	77 250 €	13%	67 208 €		0	67 000 €	3 000 €	70 000 €
TOTAL	8743	1 068 000 €		1 152 074 €		1 110 037 €			-48 000	53 438	972 000 €	42 000 €	1 014 000 €

PRIX CLOTURES

Lots	Prix Total HT clôtures	66 120 €	Ml clôture par lot	Plus-value clôtures € HT
LOT 1	Abattement commune Solde pour vente Total ml pour lots	21 589 44 532 261	27	4 530
LOT 2	Prix/ml	171		
LOT 3			34	5 812
LOT 4			22	3 761
LOT 5			20	3 419
LOT 6			21	3 590
LOT 7			21	3 590
LOT 8			24	4 103
LOT 9			35	5 983
LOT 10				
LOT 11				
LOT 12			24	4 103
LOT 13			33	5 641
LOT 14				
TOTAL			261	44 532

Par deux voix contre (MM. PRETOTTO et GUY) et 19 voix pour, le conseil municipal est favorable à l'extension de la clôture du lot n° 1 du lotissement communal.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte la modification du prix de vente du lot n° 1 de 56 000 € à 61 000 €.

11-2- Etat d'avancement de la vente des lots :

M. BRUSTON présente selon le tableau ci-dessous, le stade actuel de la commercialisation des lots :

PAC de 3800€ et TAXE d'AMÉNAGEMENT à 5%

N° lot	Chemin de Vie Longue	Date de réservation	Option d'achat signée	Promesse de vente signée
1	Chemin de Vie Longue	29 mars 2017 (Mairie)		
2	Chemin de Vie Longue	17 mars 2017 (Mairie)	21 mars 2017	12 avril 2017
3	Chemin de Vie Longue	17 mars 2017 (Mairie)	28 mars 2017	12 avril 2017
4	Chemin de Vie Longue	03 mars 2017 (Mairie)	13 mars 2017	12 avril 2017
5	Chemin de Vie Longue	12 janvier 2017 (Mairie)	01 février 2017	12 avril 2017
6	Chemin de Vie Longue	14 février 2017(Mairie)	14 février 2017	23 mars 2017
7	Chemin de Vie Longue	13 février 2017 (Laforêt)	01 mars 2017	23 mars 2017
8	Chemin de Vie Longue	31 mars 2017 (Mairie)	01 avril 2017	
9	Chemin de Vie Longue			
10	Chemin de Vie Longue	16 janvier 2017 (Mairie)	07 février 2017	23 mars 2017
11	Chemin de Vie Longue	01 février 2017 (Laforêt)	01 février 2017	23 mars 2017
12	Chemin de Vie Longue			
13	Chemin de Vie Longue			
14	Chemin de Vie Longue	01 février 2017 (Laforêt)	16 février 2017	23 mars 2017

Micropieux d'une profondeur de 8 mètres sur les lots 1 – 2 – 3 – 4
 Servitude de réseaux Eaux pluviales et Eaux usées sur le lot 3
 Pas de clôture sur les lots 1 – 2 – 10 – 11 – 14

Constat d'huissier obligatoire à la charge du pétitionnaire avant le début des travaux en présence d'un représentant de la Mairie.
 Caution de 1500 euros pour les dégâts éventuels causés lors des travaux et provision de 200 euros pour la constitution de l'association syndicale
 Provision de 5% du montant du lot pour la réservation lors de la signature du sous seing privé.

11-3- Avenants au marché de travaux :

Par voie de conséquence à l'extension de la clôture du lot n° 1, M. BRUSTON présente un avenant au marché de travaux pour le lot n° 1, avec des ajustements et aménagements qui n'avaient pas été prévus sur le marché :

Travaux en plus et moins value lotissement communal					
Lot	Entreprise	Numéro	Date	Désignation	Montant HT
1	STAT	2017-02-004	15/02/2017	Purge sur réseau EU existant Impasse Huguet	900,00
1	STAT	2017-02-005	15/02/2017	Purge sous réseaux impasse Aimé Césaire emplacement ancienne STEP	1 440,00
1	STAT		04/04/2017	Modification bordures entourage candélabres dans impasses	1 026,00
1	STAT		04/04/2017	Elargissement impasse HUGUET	832,50
1	STAT		04/04/2017	Modification assainissement impasse HUGUET	911,00
1	STAT		04/04/2017	Modification assainissement réseau Eaux Usées	500,00
1	STAT		04/04/2017	Modification assainissement réseau Pluvial	750,00
1	STAT		04/04/2017	Suppression raccordement habitation existante	-2 490,00
1	STAT		04/04/2017	Suppression poteaux amovibles	-2 550,00
Sous-Total 1.1 STAT					1 319,50
1	SOR	DEVIS1920	22/02/2017	Plus-value matériel éclairage impasses	1 715,00
1	SOR			extension réseau GRDF en bout du Chemin de Vie Longue	660,00
Sous-Total 1.2 SOR					2 375,00
TOTAL lot 1					3 694,50

M. BRUSTON précise que cette plus-value ne grève pas le montant du marché, car il avait été prévu une marge de réserves de 14 000 € pour imprévus.

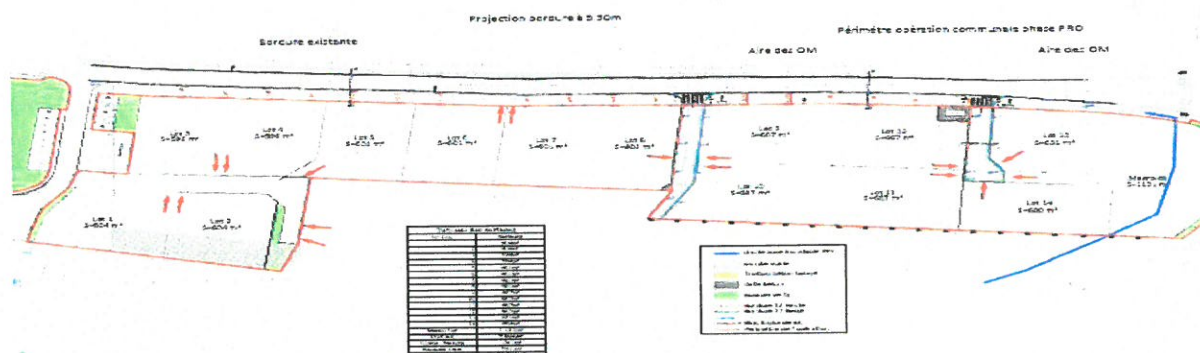
A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'avenant au marché de travaux du lot n° 1 qui s'élève à 3 694.50 € HT.

2	JARDINS & PAYSAGES	170011	17/03/2017	Arrachage souches sur lots 6 et 7 (évacuation non comprise)	480,00
2	JARDINS & PAYSAGES	170015	28/03/2017	Ajout clôture bois lotissement lot 1 (si approuvée)	5 510,00
TOTAL lot 2					5 990,00

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'avenant au lot n° 2 du marché de travaux du lotissement pour un montant HT de 5 990 €.

11-4- Dénomination des deux impasses :

M. BRUSTON rapporte les propositions de dénominations des deux impasses (grisées sur le plan), étudiées en commission. Le critère principal étant de se limiter à des noms de poètes, afin de rester dans l'esprit des lotissements voisins.



Les noms suivants ont été soumis au vote des membres de la commission, quatre conseillers ont émis leurs propositions et les résultats sont les suivants :

- Impasse Jacques PREVERT	0
- Impasse Raymond QUENEAU	1
- Impasse Jules SUPERVIELLE	2
- Impasse Théophile GAUTIER	0
- Impasse Léopold SEDAR SENGHOR	3
- Impasse Louise de VILMORIN	1
- Impasse Marguerite YOURCENAR	2
- Impasse Marguerite DURAS	0
- Impasse SAPPHO	0
- Impasse Olympe de GOUGES	2

M. le Maire demande à chacun des membres du Conseil de se prononcer.

Par 13 voix, le conseil municipal décide de nommer une impasse : Marguerite YOURCENAR et par 10 voix, de nommer la seconde impasse : Olympe de GOUGES.

12- Questions diverses :

12-1- M. le Maire :

M. le Maire informe le Conseil d'un courrier transmis à l'ATD afin de connaître les modalités préconisées en matière d'hygiène et de sécurité pour le local affecté à la chasse.

M. le Maire communique les conclusions partielles de l'ATD concernant la cession du domaine public pour aménagement d'une terrasse par le restaurant « Le Fair Play », sachant que le domaine public communal est inaliénable. Une occupation du domaine public peut, éventuellement, être acceptée, moyennant une convention et un financement.

M. le Maire a adressé une demande au Conseil Départemental et à la Communauté de Communes Cœur de Garonne, afin de connaître exactement le statut de cette voie.

12-2- Mme HERNANDEZ :

Mme HERNANDEZ remarque que le point 10-4 mentionné à l'ordre du jour n'a pas été traité. M. le Maire répond que ce point ne peut pas être traité en conseil. Après consultation avec le service instructeur des autorisations d'urbanisme, c'est le maître d'œuvre qui doit calculer la surface maximum de plancher par lot.

12-3- M. GARCIA :

M. GARCIA informe le Conseil que le samedi 22 avril, se déroulera le Carnaval. Le départ est à 15 H à la Maison de Retraite. Un lâcher de bonbons est prévu à 15 H 45 sur les balcons de la Mairie. M. le Maire fait appel aux membres du Conseil concernés par cette opération, pour participer à l'ensachage, vendredi 21 avril à partir de 15 H.

12-4- Mme MERCI :

M. le Maire informe le Conseil de la proposition par un professeur d'arts plastiques du Collège, Mme AGUERRE, de réaliser des fresques sur le mur de la salle des fêtes (face à la Place de l'Eglise).

Mme MERCI apporte des précisions sur cette proposition, fruit d'un travail avec les élèves de 4^{ème}.

Compte tenu de l'état d'avancement du projet, afin que les collégiens procèdent à des travaux préparatoires sur le mur, Mme MERCI a proposé de reporter à septembre 2017, la mise en œuvre de ce projet, s'il était accepté en conseil, avec validation des œuvres à dessiner par M. le Maire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le principe de fresques sur le mur de la salle des fêtes.

12-5- Mme BOYE :

Mme BOYE informe le Conseil que la manifestation Air Expo aura lieu samedi 20 mai 2017.

12-6- M. le Maire :

M. le Maire distribue les invitations aux élus pour se rendre à la foire d'exposition de Toulouse qui se tiendra du 15 au 24 avril 2017.

12-7- Assistance :

M. BRZOZOWSKI demande l'état d'avancement des travaux INTERNET sur la Commune.

M. PASIAN répond qu'ORANGE a adressé son sous-traitant pour valider l'emplacement des sous-répartiteurs présenté lors d'un conseil précédent.

M. BRZOZOWSKI souhaiterait savoir si le Conseil avait voté les travaux de réfection de la halle.

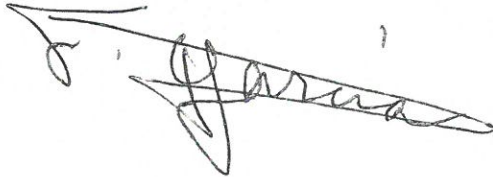
M. le Maire répond par la négative. La demande de subvention a bien été transmise au Conseil Départemental et la Commune est inscrite dans la programmation des travaux.

12-8- Dates des réunions :

- Exécutif : Mercredi 3 mai à 17 H
- Conseil Municipal : Jeudi 11 mai à 21 H
- Cœur de Garonne : 25 avril à 21 H à RIEUMES
30 mai à 21 H à CAZERES
27 juin à 21 H à RIEUMES
- Exécutif : Mercredi 14 juin à 17 H
- Conseil Municipal : Jeudi 22 juin à 21 H

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 H 15.

Le Secrétaire de séance,
Florian GARCIA



Le Maire,
Jean AYCAGUER

